

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****19064227***

de

Hinterlegt bei der Kanzlei
des Unternehmensgerichts EUPEN

02. Mai 2019

IA/
der GreffierN° d'entreprise : **651.876.424**

Dénomination

(en entier) : **NatExtra**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **4750 Bütgenbach, Hinter der Heck, 46.****Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE**

D'un acte reçu par Maître Jean-Michel GAUTHY, Notaire de résidence à Herstal, exerçant sa fonction au sein de la SC SPRL « GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés » ayant son siège à Herstal, en date du 29 avril 2019, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « NatExtra », ayant son siège social à 4750 Bütgenbach, Hinter der Heck, 46.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE**1- Décision**

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-trois mille euros (163.000 €) pour le porter de quatre cent septante mille euros (470.000 €) à six cent trente-trois mille euros (633.000 €) par la création de cent soixante-trois (163) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, dont cent cinquante-deux (152) actions de catégorie A, et onze (11) actions de catégorie B, à souscrire en numéraire au prix de mille euros (1.000 €) par action par la SA ORTIS, la SA OXYLENT, la SCRL CELABOR et l'ASBL WAGRALIM et à libérer immédiatement à concurrence de la totalité par les souscripteurs par des apports en numéraire

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices prorata temporis à compter de l'exercice en cours.

2- Renonciation au droit de préférence.

On omet.

3- Souscription et libération de l'augmentation de capital - Rémunération.

On omet.

4- Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

L'assemblée constate qu'ensuite de ce qui précède :

- l'augmentation de capital de cent soixante-trois mille euros (163.000 €) est effectivement réalisée;
- le capital social est actuellement de six cent trente-trois mille euros (633.000 €) représenté par six cent trente-trois (633) actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1 /633ème de l'avoir social.

5- Modification aux statuts.

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts par le remplacement des alinéas 1, 2 et 3 par le texte suivant :

« Le capital social est fixé à six cent trente-trois mille euros (633.000 €).

Il est représenté par six cent trente-trois (633) actions avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale représentant chacune un/six cent trente-troisième (1/633ème) du capital social, libérées intégralement réparties en trois catégories A, B et C, soit quatre cent quarante-deux (442) actions de catégorie A, quarante et une (41) actions de catégorie B et cent cinquante (150) actions de catégorie C. »

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Voor-
behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2019 - Annexes du Moniteur belge

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

JM GAUTHY, notaire associé
de la SPRL GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés
Rue Hoyoux, 87
4040 HERSTAL

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée comportant l'attestation bancaire et six procurations.
- la coordination des statuts.

Op de laatste blz. van Lijk B vermelden : Recto : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(n)en bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Verso : Naam en handtekening